



## Absences diverses

Vous trouverez dans cet espace l'application de la circulaire relative à la gestion des autorisations d'absences diverses. Il s'agit d'autorisations réglementaires ne constituant pas un droit. Ce sont des mesures de bienveillance dont l'appréciation relève de l'Administration.

Dans le tableau ci-dessous, sont reportés les motifs, les durées autorisées et les conditions de rémunération associées à la décision.

### Récapitulatif

Motif	Durée autorisée	Rémunération
Cohabitation avec une personne atteinte d'une maladie contagieuse	variable selon la maladie	plein traitement
Représentation de parents d'élèves	uniquement certaines fonctions : conseil de classe, d'école, d'administration comité de parents commission permanente Sous réserve de nécessité de services	plein traitement
Accompagnement d'un enfant de moins de 20 ans à un concours (pour le déplacement), cérémonie de remise des diplômes, soutenance de thèse...	1 jour	sans traitement
Rdv tribunal (divorce, garde des enfants...)	temps du rdv si maximum 1/2 journée	plein traitement
	1 jour	sans traitement
Rdv notaire dans le cadre d'une succession	temps du rdv 1 jour maximum si distance	sans traitement
Fêtes religieuses	calendrier des fêtes religieuses	plein traitement
Activités de sapeur pompier volontaire	durée nécessaire pour se rendre, participer aux missions opérationnelles et aux actions de formation intervenant pendant leur temps de travail	possibilité de maintien du plein traitement pour la période de formation
Accomplir une période d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle	maximum 30 jours par année civile	plein traitement
Accomplir une période d'activité dans la réserve de sécurité civile	maximum 15 jours par année civile	plein traitement
Cas de force majeure	1/2 journée sur justificatif	plein traitement
Départ en vacances en dehors des dates officielles	<b>non autorisé</b>	
Participation à un autre événement avec le conjoint (congrès, séminaire...)		
Activités liées à un engagement associatif ou bénévole		
Formation hors cadre professionnel (y compris CPF)		
Déménagement		

M.A.J. le 27/03/2024

## Dans cette rubrique

- [Absences pour événements familiaux](#)
- [Autorisations d'absence liées à la santé](#)
- **[Autorisation d'absences diverses](#)**
- [Autorisations liées à la maternité](#)